malteries franco-belges

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

SOMMAIRE

Attestation du responsable du rapport financier annuel..... 3

Rapport de gestion..... 4

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.....15

Comptes annuels 2019 21

Comptes consolidés 2019.....56

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....83

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 90

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 97

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €
Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE
552 121 816 RCS TROYES

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Christophe PASSELANDE
Président du Conseil d'Administration-Directeur Général

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société Anonyme au capital de 15.123.000 €

Quai du Général Sarrail - 10400 NOGENT SUR SEINE

552 121 816 RCS TROYES

RAPPORT DE GESTION
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

CONTEXTE

Si la récolte française d'orges de brasserie, satisfaisante en qualité et en quantité, a permis d'alimenter les malteries en France, la situation a été plus complexe dans les pays d'Europe centrale où les aléas climatiques ont affecté la récolte. Grâce à ses implantations dans les différents bassins de production, la Division Malterie du Groupe SOUFFLET a réussi à alimenter toutes ses usines en orges de brasserie de qualité notamment depuis la France, la Russie et l'Ukraine.

Le marché de la bière a progressé en Europe, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années. Les grandes zones de consommations d'Amérique Latine, Afrique et d'Asie du Sud Est ont poursuivi leur croissance. Seule la Chine a vu ses volumes régresser mais dans un marché qui monte en gamme. Cette tendance de « premiumisation » qui favorise l'utilisation du malt, se confirme mondialement. La bière sans alcool qui connaît une forte croissance est un facteur majeur du dynamisme actuel de l'industrie brassicole. S'appuyant sur la notoriété de leurs grandes marques mondiales, les brasseurs ne craignent plus de les décliner en version zéro alcool. La bière sans alcool n'entre pas dans les statistiques bière, elle peut représenter l'équivalent de 3% à 7% du marché de la bière dans certains grands pays brassicoles. Produit à partir presque exclusivement de malt, cette tendance de marché est très favorable à l'industrie du malt.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

(1) La production

Le volume de malt produit cette année par la Société Malteries Franco-Belges ressort à 251.269 tonnes, en diminution de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent en lien avec la baisse de production du site de Pithiviers (45) en raison de la finalisation des travaux liés à la modernisation dudit site.

Les rendements de fabrication sont en amélioration grâce à une meilleure qualité des orges.

Les coûts de production enregistre une baisse de 7 % en corrélation avec la diminution des taxes locales (dégrèvement de la taxe foncière pour le site Pithiviers) et la baisse des coûts d'énergie, liée notamment à une bonne performance de la cogénération.

(2) L'achat des matières premières

La France, en raison de sa bonne récolte d'orge de brasserie 2018, a été un bassin d'approvisionnement en orges de brasseries pour l'Europe durant cette campagne, dont certaines zones ont été affectées par les conditions climatiques défavorables (Europe du Nord et Centrale). Dans un contexte haussier des

cours des céréales, votre Société a limité la hausse du coût moyen unitaire à la tonne des achats par rapport à l'exercice précédent (+3,2 %).

(3) L'activité commerciale

Le marché mondial de la bière affiche une baisse globale de 1,9 %, après avoir été stable l'année précédente. Hors Chine, le marché est en croissance de +1,4 % ; les régions les plus dynamiques étant l'Europe (+2,1%) et l'Afrique (+1,7%). Les zones Amériques et Asie hors Chine sont toutes deux en progression (+1%) contrairement à la Chine en recul de -13,4%.

Dans un marché de la bière, soutenue par l'essor des brasseries artisanales et le développement de la bière premium, plus typée et plus fortement consommatrice de malt en général, les ventes de malt de votre Société ont progressé, cette année, de 3,5% par rapport à l'année précédente, avec 254.659 tonnes de malts expédiées, en amélioration essentiellement sur la zone UE (hors France) et Pays Tiers.

(4) Investissements industriels

Le budget d'investissements industriels de votre Société ressort à 6,3 M€, en baisse par rapport à l'année précédente. Pour rappel, les investissements de l'exercice précédent avaient été essentiellement consacrés au site de Pithiviers en vue de sa modernisation et de l'augmentation de sa capacité. A noter que ces travaux n'ayant pas été achevés au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019, des dépenses seront encore consacrées à ce projet (1,2 M€) au titre de l'exercice en cours.

Sur un marché où les ventes de bières spéciales et artisanales ne cessent de progresser, la Division Malterie du Groupe Soufflet a ainsi poursuivi le développement de la production de malts spéciaux et investi dans de nouveaux outils et à ce titre a rénové son site de Pithiviers (45) d'une capacité de production qui s'élève aujourd'hui à 79.000 tonnes de malt touraillés et à 13.000 tonnes de malt torréfiés.
Avec ce site, certifié bio, le Groupe SOUFFLET est aujourd'hui le seul acteur français à proposer une gamme complète de malts touraillés et torréfiés bio exclusivement produits en France.

(5) Activité de recherche et développement

Les principaux projets en Recherche et Développement ont été menés au travers de partenariats.

Dans le cadre des associations professionnelles françaises et européennes, un effort particulier est fait sur la connaissance des moisissures et mycotoxines présentes dans l'orge et pouvant se développer au cours du process de maltage ou de brassage et sur le développement de nouvelles variétés d'orges brassicoles d'hiver avec le concours d'obtenteurs français.

Un projet réunissant toute la filière brassicole est lancé sur la qualité des protéines de l'orge ; l'objectif étant de mieux les caractériser afin de maîtriser davantage leur impact sur le processus de fabrication, mais aussi de mieux piloter le développement de ces protéines en période de culture.

ACTIVITES DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

(1) Prise et cession de participations

Aucune prise, ni cession de participation n'a été opéré au titre de cet exercice.

Par conséquent, la participation détenue par votre Société dans le capital de la Société Compagnie Internationale de Malteries à hauteur de 47,71 % demeure inchangée ; les participations détenues par cette dernière étant sensiblement comparables également à celles de l'exercice précédent.

La liste de ces Sociétés avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Activité des sociétés basées à l'Est

La production de malt des filiales basées à l'Est ressort, cette année toutes malteries confondues, à 1.036.791 tonnes, en hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent : 690.589 tonnes pour l'Europe Centrale (+2.5%) et 346.202 tonnes pour la Communauté des Etats Indépendants (+4.2%). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'utilisation des capacités en Europe Centrale (République Tchèque et Pologne dont la production ayant été pénalisée, l'année dernière, par des arrêts pour travaux), ainsi que dans les trois pays de la Communauté des Etats Indépendants (en raison de l'alignement de la production en fonction des ventes).

Les coûts de production unitaire sont en hausse de +4,4% par rapport à l'exercice précédent, impactés par l'augmentation des prix unitaires de l'énergie.

Comme précisé ci-dessus, l'ensemble des filiales de l'Est, à l'exception de la Russie, ont été affectées par une qualité brassicole dégradée ayant nécessité des volumes d'importation plus importants pour la satisfaction et le respect des cahiers des charges de nos clients ; et ayant eu pour corolaire une augmentation du coût moyen de l'orge de +10,7% en Europe Centrale et de +16,3% pour la Communauté des Etats Indépendants.

Au titre de cet exercice, les volumes vendus par l'ensemble des filiales de l'Est ont atteint 1.056.148 tonnes soit une progression de +4,1 % par rapport à l'exercice 2017/2018 ; les plus fortes hausses ayant été enregistrées en République Tchèque, Pologne, mais aussi en Russie et en Ukraine.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le marché de la bière devrait connaitre une évolution différente cette année : soit une stabilité du volume de production de bière dans nos pays d'implantation et une croissance dans les zones Amérique Latine et Afrique, ainsi qu'en Asie hors Chine.

Dans ce contexte, il est prévu une légère baisse des volumes vendus répartie sur l'ensemble de notre périmètre (-1,2%) de manière à retrouver un niveau de stocks plus normal dans certaines filiales.

Au niveau des récoltes orges de brasserie 2019, la récolte en France est bonne en quantité, mais avec des taux de protéines bas. L'Europe du Nord a d'une façon générale à disposition une récolte avec des volumes supérieurs à la moyenne et une qualité correcte. Cela pourra permettre de constituer une zone d'approvisionnement pour les pays souffrant d'une récolte difficile.

En Europe Centrale, pour la deuxième année consécutive, la qualité des orges a souffert des conditions climatiques, générant des problèmes de calibrage faible et de protéines élevées. Des imports seront nécessaires pour permettre de compenser le manque de quantités disponibles de qualité brassicole.

Dans la Communauté des Etats Indépendants, les volumes disponibles sont dans la moyenne, mais avec des qualités inférieures à la moyenne, notamment le Kazakhstan souffrant de faible calibrage.

AFFAIRES SOCIALES

L'effectif moyen de votre Société est relativement stable : au 30 Juin 2019 il comptait 100 salariés contre 105 au titre de l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE MALTERIES FRANCO-BELGES

Le périmètre de consolidation au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 est resté inchangé et comprend, donc comme l'année précédente, la Société Malteries Franco-Belges et la Société Compagnie Internationale de Malteries mise en équivalence. La liste des Sociétés consolidées avec indication de leur pourcentage d'intérêts et de contrôle et de leur mode de consolidation est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le résultat opérationnel de Malteries Franco-Belges est en progression de 2.619 K€ par rapport à l'exercice précédent (+62,7%).

- Les volumes commercialisés par Malteries Franco-Belges sont, comme précisé précédemment, en progression de +3.5% par rapport à 2017/2018 sur les marchés de l'Union Européenne et Pays Tiers (Amérique du Sud et Afrique).

- Le produit des activités ordinaires est en progression de +10.2% :
  - L'effet volume commercialisé soutient cette progression ; et
  - Les prix de ventes unitaires ont également progressé de +4% par rapport à l'année précédente en corrélation avec les prix de l'orge de brasserie (évolution que nous retrouvons dans les « achats consommés »).

- Les prix de l'orge de brasserie ont été à la hausse sur cette campagne, évolution traduite dans les « achats consommés », toutefois dans une proportion moindre à celle des prix de ventes ce qui a permis de redresser la marge brute. L'amélioration des rendements de fabrication par rapport à la campagne précédente explique pour partie cette évolution de la marge.

- Dans les coûts d'exploitation :
  - les coûts d'énergie accusent une baisse par rapport à l'année dernière principalement en raison d'un effet prix (performance de cogénération et remboursement de CSPE).
  - L'usine de Pithiviers a bénéficié pendant l'exercice d'un dégrèvement de taxes locales.

La quote-part des résultats dans les entreprises associées ressort en diminution de -1.715 K€ par rapport à l'exercice précédent (-10,5%).

- Les volumes commercialisés par les filiales situées en Europe Centrale et dans la Communauté des Etats Indépendants sont, comme indiqué ci-avant, en hausse de +4,1%.

- Le prix des orges de brasseries dans ces zones a augmenté plus fortement qu'en France pour les deux raisons suivantes :
  - une progression des prix de l'orge de brasserie sur les marchés locaux, au même titre qu'en France ou en Europe de l'Ouest ; et
  - des quantités importées plus importantes que l'année précédente avec des coûts d'acheminement plus élevés ont été nécessaires pour palier au déficit en orges locales de qualité brassicole.

- La progression des prix de ventes n'a pas été suffisante pour compenser l'addition de ces deux événements, entrainant une dégradation de la marge brute.

- Enfin dans les coûts d'exploitation le coût de l'énergie a été en hausse, en raison de l'évolution défavorable des prix, et ce malgré des consommations à la tonne produite en baisse sur tout le périmètre.

Compte tenu du contexte décrit ci-dessus, la contribution consolidée après impôts de la Société Malteries Franco-Belges s'élève, cette année, à 4.641 K€ contre un résultat bénéficiaire, l'année dernière, de 3.636 K€. La quote-part du résultat de la Société Compagnie Internationale des Malteries (et ses filiales) dans le résultat consolidé s'élève à 14.551 K€. Pour mémoire, l'année dernière cette quote-part était de 16.266 K€.

Dans ces conditions, les comptes consolidés de la Société Malteries Franco-Belges au 30 Juin 2019 se soldent par un bénéfice net de 19.192 K€ contre 19.903 K€ au 30 Juin de l'année précédente.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions légales, d'approuver les comptes consolidés au 30 Juin 2019, tels qu'ils vous sont présentés.

RESULTATS DE MALTERIES FRANCO-BELGES

(1) Examen des comptes et résultats

Les comptes, qui vous sont présentés, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires s'établit à 95.660.923 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent et les charges d'exploitation ressortent à 89.432.697 €.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 6.842.986 € et le résultat courant avant impôt s'établit à 6.620.608 €.

Votre Société a par ailleurs enregistré un résultat exceptionnel négatif de (682.285) € et constaté un impôt sur les Sociétés de 1.864.476 €.

Dans ces conditions, votre Société a clôturé ses comptes au 30 Juin 2019 par un bénéfice net de 4.042.068,46 €. Pour mémoire, l'exercice clos au 30 Juin 2018 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 4.383.851,73 €.

(2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir, d'une part, approuver les comptes annuels au 30 Juin 2019, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net, ainsi qu'indiqué ci-dessus, de 4.042.068,46 € et d'autre part, affecter ce résultat bénéficiaire de la manière suivante

- Versement d'un dividende pour un montant total de 2.698.152,96 €
- Le solde, au compte « Autres Réserves », soit 1.343.915,50 €

Le dividende net de l'exercice 2018/2019 serait fixé à 5,44 € par action. Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts, serait mis en paiement à partir du 9 Décembre 2019.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividende au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Dividendes	5,45 €	5,04 €	5,89 €

Les capitaux propres de la Société ressortent au 30 Juin 2019 à 82.822.848 €.

(3) Dispositions de l'article 39.4 du C.G.I – Charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'a été comptabilisé aucune charge et dépense visées par ce texte au titre du présent exercice.

(4) Résultats financiers des cinq derniers exercices

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices est, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, joint au présent rapport.

(5) Information sur les délais de paiement

Par application de l'article L. 441-6-1 du Code du Commerce, vous trouverez en annexe, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 dudit Code, le tableau des informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE – ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Le Groupe MFB fait partie de la Division Malterie du Groupe J.Soufflet. Les unités de reporting de la Division Malterie sont organisées par Pays et regroupées en trois régions : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et Hors Europe. Le Groupe MFB recouvre la totalité de la Région Europe de l'Est et une partie de la Région Europe de l'Ouest.

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables et sur un système de reporting comptable et de gestion unifié, alimentant à la fois la consolidation statutaire du Groupe et les analyses de gestion sous la responsabilité de la Direction de la Division Malterie.

Le manuel comptable Groupe, intégré à la politique financière du Groupe, définit les principales règles comptables et méthodes de consolidation applicables, et précise les formats de remontée d'informations financières et comptables.

Chaque mois, selon un planning annuel préalablement défini, la Division produit un reporting de gestion selon les principes comptables du Groupe J.Soufflet, comprenant principalement un compte de résultat et les principaux indicateurs financiers par Région : BFR & investissements.

Il est systématiquement accompagné de commentaires d'activité établi par la Direction Administration & Gestion de la Division, et est consolidé par le Groupe, afin de présenter au niveau de la Division un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie.

La réalisation des comptes consolidés statutaires semestriels est effectuée à partir des liasses de consolidation extraites des systèmes informatiques par chaque entité et transmises à la Direction Financière sur le progiciel de Consolidation. Les informations sont produites conformément aux règles comptables appliquées par le Groupe J. Soufflet.

Les retraitements de consolidation spécifiques (éliminations des marges internes, variations de périmètre notamment), ainsi que le passage du référentiel Groupe J. Soufflet au référentiel IFRS font l'objet d'un traitement direct par la Direction Financière.

Dans le cadre du pilotage de la performance Groupe, une projection sur le reste de l'année en cours est périodiquement présentée par la Division afin d'identifier le cas échéant les écarts par rapport aux objectifs de l'année et de prendre les mesures nécessaires.

La Direction Financière s'assure par ses contrôles réguliers de la bonne application des principes et méthodes comptables dans les différentes entités du Groupe.

GESTION DES RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, sa situation financière, et ses résultats.

(1) le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change « vanille » ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe Malteries Franco-Belges couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat de vente de malt (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Ces emprunts n'étant pas documentés en couverture, ils peuvent générer des résultats de change importants.

Conformément à ses principes comptables décrits dans l'annexe aux états financiers (cf Note 3), le Groupe Malteries Franco-Belges comptabilise la juste valeur de ses instruments financiers en résultat financier.

Le Groupe Malteries Franco-Belges a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- la valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

(2) Le risque « matières »

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malt à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

(3) Le risque pays

Le Groupe Malteries Franco-Belges ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

Concernant les activités directement menées par Malteries Franco-Belges, les risques géopolitiques sont limités. En revanche, CIM possède des malteries dans des pays pouvant devenir instables économiquement et/ou politiquement (par exemple, le Kazakhstan, l'Ukraine ou la Russie). Un retournement de situation dans un tel pays représente un risque pour la société tant en termes de production de malt qu'en termes d'éventuelle perte de clientèle. L'évolution des relations entre Ukraine et Russie ces dernières années a illustré ce risque important.

(4) Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

(5) Le risque « litiges »

Le Groupe Malteries Franco-Belges n'est partie à aucun litige à ce jour à la connaissance de la Société. Aucune provision n'a été constituée au titre d'un litige.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Nous vous précisons qu'en vertu de l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 Juillet 2017, qui a modifié le cadre législatif en matière de publication d'information extra-financière – afin de l'aligner avec les exigences de la Directive RSE n° 2014/95 du 22 Octobre 2014 –, le rapport RSE est remplacé par la Déclaration de Performance Extra-Financière ; qu'en application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, les sociétés excédant certains seuils fixés par Décret, doivent désormais publier une Déclaration de Performance Extra-Financière.

Toutefois, dès lors que la société mère produit, en France ou dans un pays de l'Union Européenne, une Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée, les filiales sont exemptées. Nous vous précisons, à ce titre, qu'il sera annexée au rapport de gestion 2019 de la Société ETS J.SOUFFLET, société mère du Groupe SOUFFLET une Déclaration de Performance Extra-Financière.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après examen, nous vous précisons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Michel SOUFFLET arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de renouveler Monsieur Jean-Michel SOUFFLET dans ses fonctions d'Administrateur pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2025.

CAPITAL

(1) Cours de l'action

Vous trouverez ci-après l'évolution du cours de MALTERIES FRANCO-BELGES en euros au titre de l'exercice :

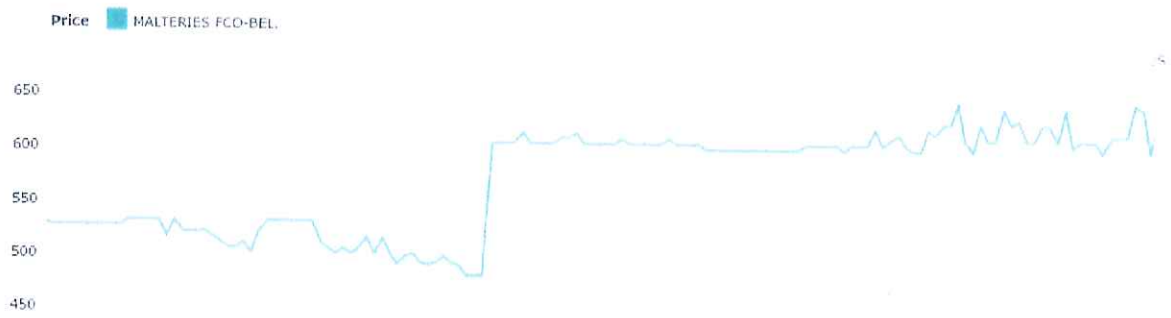

Source : Euronext

Le cours de l'action MALTERIES FRANCO-BELGES en Bourse de PARIS a ainsi évolué, durant l'exercice, entre 645,00 €, cours le plus haut, et 472,00 €, cours le plus bas. A titre d'information, le cours de l'action au 26 Juin 2019 a clôturé à 640,00 €.

Pour comparaison, le cours de l'action de votre Société a évolué au titre de l'exercice précédent, entre 568,00 €, cours le plus haut, et 450,00 €, cours le plus bas.

(2) Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons que la Société Malteries Soufflet, possédait, au 30 Juin 2019 plus des dix-huit vingtièmes du capital social et qu'aucun autre actionnaire ne détenait à cette dernière date une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre Société.

A titre de rappel, il est mentionné que dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, déposée le 7 novembre 2018, visant les actions de votre Société, soit du 24 décembre 2018 au 23 janvier 2019 inclus, la société Malteries Soufflet a acquis sur le marché 1.527 actions de la Société Malteries Franco-Belges. Par conséquent, à la clôture de l'offre, la Société Malteries Soufflet détenait 457.931 actions de la Société Malteries Franco-Belges représentant 758.444 droits de vote, soit 92,33% du capital et au moins 94,95% des droits de vote de cette société.

(3) État de la participation des salariés au capital de la Société

En application des dispositions légales, nous vous rendons compte que l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce était nulle.

****

Nous vous proposons enfin, après lecture du présent rapport, et des rapports de vos Commissaires aux Comptes de vous prononcer sur le texte des résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résultat des 5 derniers exercices

Exprimé en €

Date d'arrêté	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000	15 123 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	495 984	495 984	495 984	495 984	495 984
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	95 660 924	89 980 868	95 459 294	96 633 242	96 167 182
Résultat avant impôt, participation,					
Rep. et dot. amortissements et provisions	9 408 084	7 159 834	9 038 212	9 125 345	6 396 044
Impôts sur les bénéfices	1 864 476	1 533 228	1 959 220	2 030 786	1 753 828
Participation des salariés	31 779	80 692	68 810	62 858	100 248
Rep. et dot. Amortissements et provisions	3 469 760	1 162 062	3 105 684	2 980 786	1 196 474
Résultat net	4 042 068	4 383 852	3 904 498	4 050 915	3 345 494
Résultat distribué		2 921 346	2 499 759	2 703 113	2 231 928
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant rep. et dot.amortissements, provisions	15	11	14	14	9
Résultat après impôt, participation					
Rep. et dot. amortissements et provisions	8	9	8	8	7
Dividende attribué		6	5	5	5
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	101	105	99	98	102
Masse salariale	3 409 649	3 505 844	3 485 245	3 322 336	3 379 138
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 456 477	1 490 969	1 525 641	1 436 028	1 477 552

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	490					259	545					36,00
Montant total des factures concernées (en TTC)	6 797 649 €	820 544 €	-358 648 €	6 814 €	6 688 €	475 398 €	3 566 546 €	70 940 €	16 141 €	0 €	-1 006 €	86 075 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en TTC)	7,61%	0,92%	-0,40%	0,01%	0,01%	0,53%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (en TTC)							3,53%	0,07%	0,02%	0,00%	0,00%	0,09%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (en TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) selon délai convenu avec chaque fournisseur						- Délais contractuels					

89 361 070

100 922 274

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce et est joint au rapport de gestion.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a pris connaissance des Codes de gouvernement d'entreprise Middlenext et AFEP-MEDEF et a choisi de ne pas se référer à l'un de ces codes en raison de ses spécificités liées notamment à sa taille, ses enjeux, l'absence de rémunération des administrateurs et à la géographie de son capital.

Sans adhérer totalement à ces Codes, au sens de l'article L.225-37-4 8° du Code de commerce, la Société s'inspire des bonnes pratiques desdits codes de gouvernement d'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(1) Composition

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de cinq (5) membres à dix-huit (18) membres.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années et ils sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs prend automatiquement fin à la date de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de quatre-vingt-cinq (85) ans.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

Au 30 Juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société MALTERIES FRANCO-BELGES était composé de :

- **M. Christophe PASSELANDE**, Président du Conseil d'Administration-Directeur Général depuis le 1er Janvier 2007 ; Directeur de la Division Malterie et de la Division Agriculture du Groupe SOUFFLET,
- **M. Jean-Michel SOUFFLET,** Président de la Société ETS J.SOUFFLET, société mère du Groupe SOUFFLET.
- **ETS J.SOUFFLET,** représentée par Mme Marie-Ange MATHIEU, Directrice Administrative et Financière Groupe SOUFFLET
- **MALTERIES SOUFFLET**, représentée par Mme Sandrine PAROLA-LUCQUIN, Directrice juridique Adjointe Groupe SOUFFLET
- **M. Laurent BERNASSE**, Administrateur Indépendant.

La Société applique ainsi le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes et s'assure de la complémentarité des compétences au sein du Conseil conformément aux dispositions de l'article L. 225-18-1 alinéa 1 du Code de Commerce. Le Conseil d'administration compte des administrateurs impliqués dans la stratégie et le fonctionnement de la société et dotés d'une connaissance approfondie du secteur.

(2) Membre Indépendant

La Société a analysé les critères retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant tels que figurant dans le Code AFEP-MEDEF (dans sa version révisé en juin 2018) et le Code Middlenext (dans sa version 2016).

Au regard des critères ainsi posés et bien que Monsieur Laurent BERNASSE ait exercé des fonctions salariées au sein du Groupe SOUFFLET en qualité de directeur administratif et financier jusqu'en 2014, ce dernier a été et est considéré par la Société comme administrateur indépendant dans la mesure où tant au jour de sa désignation en Novembre 2016 qu'à la date de clôture de l'exercice, il n'exerce plus de fonctions salariées au sein du Groupe et n'entretient pas de relation d'affaires avec la Société et le Groupe SOUFFLET qui puisse altérer son indépendance de jugement.

(3) Absence de conflits d'intérêts privés

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'administration et des dirigeants de la Société et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun des mandataires sociaux :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une faillite ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels) ;
- n'a été empêché par une juridiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un emetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

(4) Fonctionnement du Conseil d'Administration et pouvoirs

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

A cet effet, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration n'est doté d'aucun règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration se réunit conformément aux statuts et se déroulent au siège social à NOGENT SUR SEINE. Conformément à l'article L. 225-238 du Code du Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui examinent et arrêtent les comptes annuels et semestriels.

Les Administrateurs sont convoqués à chaque séance, en principe, au moins 8 jours avant la date fixée pour la tenue du Conseil, sauf urgence et chaque convocation est systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, également 8 jours avant la tenue du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels et semestriels.

A l'occasion des séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les Administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes sur la Société.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2019, il a été tenu six (6) Conseils d'Administration qui ont eu à traiter essentiellement des sujets suivants :

- Activité annuelle et semestrielle - Rapport financier annuel et semestriel ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels, des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- Documents prévisionnels ;
- Questions écrites à l'assemblée Générale ;
- Gouvernance ;
- Projet d'offre publique initiée par MALTERIES SOUFFLET - Nomination d'un expert indépendant - Examen du projet d'offre publique et du rapport de l'expert indépendant et avis motivé sur l'offre.

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet d'un procès-verbal établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion. Il est ensuite retranscrit dans le registre tenu à cet effet par la Société et est revêtu de la signature du Président et d'un Administrateur.

(5) Rémunération

La Société n'a versé ni rémunération de quelque nature que ce soit, ni avantage particulier, ni jetons de présence à ces mandataires sociaux et n'a pris aucun engagement particulier au bénéfice de ces derniers.

Aucun des mandataires sociaux n'est lié par un contrat de travail à la Société.

(6) Comité d'Audit

Le conseil d'administration, dans sa séance du 25 Novembre 2016 a mis en place un Comité d'Audit. Il a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et annuels et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Au 30 juin 2019, le Comité d'Audit est composé d'un (1) membre, Monsieur Laurent BERNASSE.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration de l'information financière (comptes semestriels, annuels et consolidés) ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2018/2019, préalablement à l'examen des comptes semestriels et annuels par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, du Responsable Administration Gestion de la Division Malteries et du Directeur Consolidation et Normes Comptables du Groupe.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALES PREVUES A L'ARTICLE L. 225-51-1 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration a opté pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.
Le Président du Conseil d'Administration-Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Est joint en annexe au présent rapport, conformément à l'article L 225-37-4 1° du Code de Commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont indiquées dans l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire titulaire d'actions inscrites en nominatif, ainsi que dans l'avis de convocation publié dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du siège social, au moins 15 jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Ces modalités figurent également dans l'avis de réunion valant convocation publié dans le BULLETIN D'ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES, au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée. Ces informations sont, en outre, portées à la connaissance des actionnaires suivant avis mentionné sur le site internet de la Société.

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DU COMMERCE

Convention conclue entre les sociétés MALTERIES FRANCO-BELGES, MALTERIES SOUFFLET et SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE (accord de péréquation dans sa version du 11 décembre 2013).

Le Conseil d'administration n'a été avisé d'aucune autre convention entrant dans le cadre de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3°, du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Néant

LISTE DES ADMINISTRATEURS AU 30 JUIN 2019

FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES FRANCAISES AU 30 JUIN 2019

NOM, PRENOM USUEL DES MANDATAIRES SOCIAUX	FONCTIONS OCCUPEES DANS D'AUTRES SOCIETES
M. Christophe PASSELANDE Président du Conseil d'Administration - Directeur Général	**Président** SAS MALTERIES SOUFFLET SAS SOCIETE EUROPEENNE DE MALTERIES SAS SOUFFLET AGRICULTURE SAS CARBURANTS SOUFFLET SAS SOUFFLET TRANSPORT **Directeur Général** SAS ETS J.SOUFFLET **Directeur Général Délégué** SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE **Président du Conseil d'Administration – Directeur Général** COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES
M. Jean-Michel SOUFFLET Administrateur	**Président** SAS ETS J.SOUFFLET SAS SILOS SOUFFLET **Président du Conseil d'Administration-Directeur Général** SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE **Président de SAS** SOUFFLET FINANCES SOCIETE IMMOBILIERE DU MONTFORT SOCIETE IMMOBILIERE DES MOULINS D'ALBI **Administrateur** COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES BOULANGERIE NEUHAUSER MOULINS SOUFFLET ETS MOULLET FRERES **Gérance** SNC GROUPEMENT D'EXPORTATION DE FARINES SARL GESTION ET LOCATION SOUFFLET-GLS SCI DU NOGENTAIS **Représentant Permanent** SILOS SOUFFLET au sein du Conseil d'Administration de SUCASTAR BOULANGERIE NEUHAUSER au sein du Conseil d'Administration de BVF GLS au sein du Conseil d'Administration de GRANDE MALTERIE DE NOGENT SUR SEINE

Mme Marie-Ange MATHIEU Représentant Permanent de ETS J.SOUFFLET au sein du Conseil d'administration de MALTERIES FRANCO-BELGES	**Membre du Directoire** SAS ETS J.SOUFFLET **Président du Conseil d'Administration-Directeur Général** GRANDE MALTERIE DE NOGENT SUR SEINE **Président de SAS** ETS RAYNOT MAXENT **Représentant Permanent** SOUFFLET NEGOCE au sein du Conseil d'Administration de SUCASTAR **Gérant** SCI LE CHEMIN MOULANT SCI LES PORTES DU ROUMOIS SCI AU DESSUS DES HAUTS SCI CENTRE QUEVAUVILLIERS SCI SIRIUS SCI DU FOUGEU
Mme Sandrine PAROLA-LUCQUIN Représentant permanent de MALTERIES SOUFFLET au sein du Conseil d'administration de MALTERIES FRANCO-BELGES	**Représentant Permanent** ETS J. SOUFFLET au sein du Conseil d'Administration de RECOFI
M. Laurent BERNASSE Administrateur	**Membre du Conseil de Surveillance** SAS ETS J.SOUFFLET **Président** SARBENES CONSULT SAS **Gérant** SCI LE PELICAN

2050 - Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/06/2019	30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	125 008	125 008		
Autres immobilisations incorporelles	636 266	583 677	52 589	87 154
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 155 662		1 155 662	1 155 662
Constructions	37 077 550	24 911 063	12 166 488	12 714 170
Installations techniques, matériel, outillage	52 118 292	34 567 046	17 551 246	17 997 131
Autres immobilisations corporelles	177 598	169 205	8 394	19 890
Immobilisations en cours	13 175 811		13 175 811	8 649 545
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	40 060 298		40 060 298	40 060 298
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				13 018
Prêts	45 592		45 592	29 971
Autres immobilisations financières	91 000	91 000		
ACTIF IMMOBILISE	**144 663 079**	**60 446 999**	**84 216 080**	**80 726 840**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	7 408 533	372 274	7 036 259	6 097 247
En-cours de production de biens	1 445 854	625	1 445 229	1 318 552
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	8 378 087	2 371	8 375 716	8 135 008
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 302 478	887	4 301 592	2 707 458
Autres créances	2 443 081		2 443 081	2 205 140
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	33 783		33 783	5 894
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	15 834		15 834	20 021
ACTIF CIRCULANT	**24 027 650**	**376 157**	**23 651 493**	**20 489 321**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	5 563		5 563	
TOTAL GENERAL	**168 696 291**	**60 823 156**	**107 873 136**	**101 216 161**

2051 - Bilan Passif

Rubriques			30/06/2019	30/06/2018
Capital social ou individuel	(dont versé :	15 123 000)	15 123 000	15 123 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			14 396 872	14 396 872
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)	469 307	469 307
Réserve légale			1 512 300	1 512 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			27 630 971	26 168 465
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			4 042 068	4 383 852
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			34 459	38 103
			19 613 871	18 977 484
CAPITAUX PROPRES			**82 822 848**	**81 069 383**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			10 309	5 786
Provisions pour charges			938 140	934 719
PROVISIONS			**948 449**	**940 505**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	4 644 107	199
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			16 878	371 168
DETTES D'EXPLOITATION				30 085
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales			13 792 612	11 674 314
DETTES DIVERSES			2 016 713	2 150 910
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 527 132	4 760 326
COMPTES DE REGULARISATION			98 571	212 095
Produits constatés d'avance				
			5 169	5 068
DETTES			**24 101 183**	**19 204 164**
Ecarts de conversion passif			655	2 109
TOTAL GENERAL			**107 873 136**	**101 216 161**

2052 - Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	30/06/2019	30/06/2018
Ventes de marchandises	830 729	35 786	866 516	1 960 227
Production vendue de biens	55 387 200	35 548 444	90 935 644	84 449 397
Production vendue de services	3 855 160	3 604	3 858 764	3 571 244
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**60 073 090**	**35 587 834**	**95 660 924**	**89 980 868**
Production stockée			352 743	1 995 550
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 000	14 550
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			151 441	175 200
Autres produits			103 576	156 425
PRODUITS D'EXPLOITATION			**96 275 684**	**92 322 594**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			885 565	1 938 854
Variation de stock (marchandises)				53 423
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			62 795 532	60 117 750
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-927 685	-1 028 334
Autres achats et charges externes			17 360 557	17 179 588
Impôts, taxes et versements assimilés			1 472 136	1 726 550
Salaires et traitements			3 409 649	3 505 844
Charges sociales			1 456 477	1 490 969
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 814 689	2 878 379
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 899	30 939
Dotations aux provisions			78 843	63 713
Autres charges			82 035	64 852
CHARGES D'EXPLOITATION			**89 432 698**	**88 022 527**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**6 842 986**	**4 300 066**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			47 542	47 542
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			38 392	17 427
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			816	4 097
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**86 750**	**69 066**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			308 623	77 092
Différences négatives de change			505	10 957
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**309 128**	**88 049**
RESULTAT FINANCIER			**-222 377**	**-18 983**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**6 620 609**	**4 281 083**

2053 - Compte de résultat (suite)

Rubriques	30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	463	6 638
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 608	31 168
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 182 073	3 257 796
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 201 145**	**3 295 602**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 848	5 263
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 531	183
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 852 052	1 573 467
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 883 430**	**1 578 912**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-682 285**	**1 716 689**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	31 779	80 692
Impôts sur les bénéfices	1 864 476	1 533 228
TOTAL DES PRODUITS	**97 563 579**	**95 687 261**
TOTAL DES CHARGES	**93 521 510**	**91 303 410**
BENEFICE OU PERTE	**4 042 068**	**4 383 852**

MALTERIES FRANCO BELGES

QUAI GENERAL SARRAIL
10400 NOGENT SUR SEINE

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

Exprimés en Milliers d'Euros

GROUPE soufflet
NOUS VALORISONS LES POTENTIELS DE LA TERRE

MALTERIES FRANCO BELGES

Table des matières

Note préliminaire 3
1. Faits marquants sur l'exercice 3
2. Changement de méthode comptable 3
3. Principes, règles et méthodes comptables 4
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles 4
3.2 Dépréciation des actifs 5
3.3 Immobilisations financières 5
3.4 Stocks et en-cours 6
3.5 Créances 6
3.6 Opérations sur les marchés à terme 6
3.7 Disponibilités et valeurs mobilières 6
3.8 Subventions d'investissement 7
3.9 Provisions réglementées 7
3.10 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires 7
3.11 Autres provisions pour risques et charges 7
3.12 Risque de taux de change 8
3.13 Emprunts et dettes 8
3.14 Accord de péréquation 9
3.15 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 9
4 Notes sur le bilan 10
4.1 Immobilisations incorporelles 10
4.1.1 Variation des valeurs brutes 10
4.1.2 Variation des amortissements 10
4.2 Immobilisations corporelles 11
4.2.1 Variation des valeurs brutes 11
4.2.2 Variation des amortissements 12
4.3 Immobilisations financières 13
4.3.1 Tableau des variations des valeurs brutes et des provisions 13
4.4 Tableau des filiales et participations 14
4.4.1 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations 14
4.5 Créances et dettes rattachées à des effets de commerce 15
4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice 15

4.7 Produits à recevoir 16
4.8 Charges constatées d'avance 16
4.9 Capitaux Propres 17
4.10 Provisions réglementées 18
4.11 Provisions pour risques et charges 18
4.12 Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires 19
4.13 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 20
4.14 Charges à payer 21
4.15 Ecarts de conversion 22
5 Notes sur le compte de résultat 23
5.1 Ventilation du chiffre d'affaires 23
5.2 Transferts de charges 23
5.3 Impacts du Crédit Impôt Compétitivité Emploi 24
5.4 Effectifs 24
5.5 Résultat exceptionnel 25
5.6 Impôt sur les bénéfices 26
5.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 26
5.6.2 Situation fiscale latente 27
5.6.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires 28
6 Autres informations 29
6.1 Identité de la société consolidant les comptes 29
6.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction 29
6.3 Autres engagements donnés 29
6.4 Engagements reçus 30
6.5 Parties liées 30
7 Evènements postérieurs à la clôture 30

Note préliminaire

Annexe relative aux comptes individuels de la société : **MALTERIES FRANCO BELGES** arrêtés au **30/06/2019**, qui fait apparaître un résultat de **4 042 K€** et un total bilan de **107 873 K€**.

Les comptes de la société : MALTERIES FRANCO BELGES sont établis conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ultérieurs et à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice clos au **30/06/2019** sont identiques à ceux de l'exercice clos au **30/06/2018.**

Les états financiers de la société sont présentés en K€uros.

1. Faits marquants sur l'exercice

Aucun élément majeur n'est venu impacter les comptes de la société au cours de l'exercice 2018 / 2019.

2. Changement de méthode comptable

Néant

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Sont comptabilisées en immobilisation, les dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :
- le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins administratives,
- la durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- la dépense réalisée générera des avantages économiques futurs pour l'entité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production conformément au règlement ANC n°2014-03 Art 213-1 du 5 juin 2014.

Les frais de recherche et développement ne font pas l'objet d'une activation. Les coûts sont directement comptabilisés en charges sur l'exercice.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires…) sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts d'emprunt finançant l'acquisition ou la production d'un actif sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées de vie estimées des biens :

	Durée d'amortissement
Logiciels	3 à 10 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements et Installations	10 à 35 ans
Installations techniques, mat. Outillage	4 à 50 ans
Matériel de transport	3 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les fonds de commerce ont une durée d'utilisation non limitée. Ils ne font pas l'objet d'amortissement.

3.2 Dépréciation des actifs

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée au moins une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable des actifs immobilisés à leur valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage correspond à la valorisation par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture (méthode *Discounted Cash-Flow*). Ces flux sont estimés sur la base des comptes de résultats prévisionnels sur 6 ans et d'un compte de résultat normatif projeté à l'infini.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Une immobilisation destinée à être vendue, ou dont le potentiel est significativement dégradé, fait l'objet d'un test de dépréciation à son seul niveau.

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués au prix d'achat, hors frais d'acquisition, la société ayant opté pour leur comptabilisation en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est comptabilisée. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de la quote-part de situation nette, de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, de marchandises et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les en-cours de production sont valorisés à leur coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'obsolescence ou de pertes à terminaison en fonction du prix de vente ou de l'évolution des cours.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des créances sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une créance de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une créance de nature financière.

Certaines créances sont dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Ces dépréciations sont calculées au cas par cas.

3.6 Opérations sur les marchés à terme

Les contrats d'achats à terme ferme et optionnels sur marché organisé ou de gré à gré permettent de couvrir les prix d'achats et de ventes futurs de matières premières. Ces opérations sont qualifiées de couverture sur le plan comptable.
Les dérivés de couverture constituent des engagements hors bilan pour la partie non dénouée.
Les gains et pertes réalisés sur ces contrats et options sont rapportés au compte de résultat sur la durée de vie de l'élément couvert de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.
Pour des raisons stratégiques, leurs volumes et leurs montants sont confidentiels.

3.7 Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale. Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur historique et dépréciées le cas échéant.

3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont amorties en produits exceptionnels, au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres de la société.

Elles sont constituées en fonction des textes du CGI les régissant.

3.10 Provisions pour engagements de retraites et avantages similaires

Les engagements sont évalués selon la méthode des unités projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires, de l'ancienneté à cette date, des facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les charges enregistrées au titre des régimes à prestations définies correspondent à la somme du coût des services acquis sur l'année, de la désactualisation des engagements et de l'amortissement des écarts actuariels, nette du rendement des actifs du régime.

La société a opté pour la méthode dite du "Corridor" selon laquelle seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% des engagements ou des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

3.11 Autres provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les obligations à l'égard de tiers sans contreparties équivalentes attendues de ce tiers, et que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet, mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains. Elles ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans ce cadre, les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires. Les stocks dédiés à ces contrats pour lesquels une perte de valeur est survenue sont dépréciés. En cas d'insuffisance de ces stocks, une provision pour risques et charges est comptabilisée

3.12 Risque de taux de change

Malteries Franco-Belges confie à Soufflet Finances la contractualisation des dérivés à terme fermes et optionnels, en couverture de ses opérations en devises.

Les variations de valeur desdits dérivés qualifié de couverture, ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si leur reconnaissance permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert.

Les gains et pertes (latents et réalisés) sont reconnus en résultat dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'élément couvert, et de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Les variations de valeur des dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisées au bilan, en contrepartie de comptes transitoires. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat financier. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques en résultat financier.

Au 30 Juin 2019, les caractéristiques des portefeuilles des dérivés en cours sont détaillées dans le tableau ci-après :

Type	Devises	Nominal (k€)	Juste valeur (k€)	Sous-jacent
Forward	EUR/USD	1 235	17	Chiffre-d'affaires
TOTAL		**1 235**	**17**	

3.13 Emprunts et dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours du change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif.

Les écarts de change constatés lors du règlement des dettes sont comptabilisés en compte de résultat, en résultat d'exploitation s'ils se rapportent à une dette de nature commerciale, et en résultat financier s'ils se rapportent à une dette de nature financière.

3.14 Accord de péréquation

Un accord de péréquation entre les sociétés Malteries Franco-Belges, Malteries Soufflet et Société des Malteries d'Alsace permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique. Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre elles au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exportation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Le produit ou la charge en résultant est enregistré en chiffres d'affaires pour Malteries Franco-Belges.

3.15 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) est comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de personnel.

4 Notes sur le bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

4.1.1 Variation des valeurs brutes

	Au 30/06/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mises au rebuts	Autres (fusions, apports, ...)	Au 30/06/2019
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisation incorporelles	761					761
Total Incorporels	**761**	**0**	**0**	**0**	**0**	**761**

4.1.2 Variation des amortissements

	Au 30/06/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Autres (fusions, apports,...)	Au 30/06/2019
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	674	35			709
Total Amortissements Incorporels	**674**	**35**	**0**	**0**	**709**

4.2 Immobilisations corporelles

4.2.1 Variation des valeurs brutes

	Au 30/06/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions et mise au rebuts	Autres (fusions, apports,...)	Au 30/06/2019
Terrains	1 156					1 156
Constructions sur sol propre	25 419		13			25 433
Constructions sur sol d'autrui						
Constructions installations, agencements.....	11 303		342			11 645
Installations générales et agencements						
Installations techniques, matériels et outillages	51 179		1 459	520		52 118
Matériel de transport	113			50		64
Matériel de bureau et informatique, mobilier	127		2	16		114
Emballages récupérables et divers						
Total Corporels	**89 297**	**0**	**1 816**	**586**	**0**	**90 530**
Immobilisations corporelles en cours	8 650	6 343	-1 816			13 176
Total En-cours Corporels	**8 650**	**6 343**	**-1 816**	**0**	**0**	**13 176**
Acomptes						
TOTAL	**97 947**	**6 343**	**0**	**586**	**0**	**103 706**

4.2.2 Variation des amortissements

	Au 30/06/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Autres (fusions, apports,...)	Au 30/06/2019
Terrains					
Constructions	24 008	903			24 911
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	33 182	1 905	520		34 567
Matériel de transport	98	4	41		61
Matériel de bureau informatique, mobilier	123	1	16		108
Emballages récupérables et divers					
Total Amortissements Corporels	**57 411**	**2 813**	**577**	**0**	**59 647**

4.3 Immobilisations financières

4.3.1 Tableau des variations des valeurs brutes et des provisions

	Valeur Brute au 30/06/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/06/2019	Provisions	Valeur Nette au 30/06/2019
Autres participations	40 060			40 060		40 060
Autres titres immobilisés	13		13			
Prêts et autres immobilisations financières	121	16		137	91	46
TOTAL	**40 194**	**16**	**13**	**40 197**	**91**	**40 106**

La variation des dépréciations financières se décompose comme suit :

	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises	Au 30/06/2019
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières	91			91
TOTAL	**91**	**0**	**0**	**91**

4.4 Tableau des filiales et participations

4.4.1 Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

Filiales et participations	Informations financières				
	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	Montants des cautions et avals donnés	Dividendes encaissés par la société
Filiales					
Participations					
• CIE internationale de Malteries	39 516	39 516			
• SECOBRA	544	544			48

4.5 Créances et dettes rattachées à des effets de commerce

Effets de commerce	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Créances clients et comptes rattachés	331	254
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0

4.6 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Rubriques et postes	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au +	A + d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	46		46
Autres	91		91
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	4 302	4 302	
Personnel et organismes sociaux	14	14	
Etat	1 482	1 482	
Autres créances	947	947	
Charges constatées d'avance	16	16	
Total	**6 898**	**6 761**	**137**

4.7 Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
FAE péréquation 06/19	306	0
AAR St Agriculture 2012 à 2015	262	0
AAR St transport	1	0
Dde remboursement TICFE 17/18	118	0
Contentieux CSPE 2012 à 2015	69	0
PAR Agefos	0	7
Encaissement subvention AESN	14	14
PAR contribution 3%	0	168
CICE	0	96
Total	**770**	**283**

4.8 Charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Location	10	13
Services bancaires	2	2
Cotisations syndicales	0	1
Médecine du travail	3	3
Total	**15**	**19**

4.9 Capitaux Propres

Le Capital Social de MALTERIES FRANCO BELGES est composé de 495 984 actions ordinaires d'une valeur nominale de 30.49 €.

Variation des Capitaux Propres :

	Capital Social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'invest.	Provisions réglement.	Capitaux propres
Au 30/06/2018	15 123	14 397	28 150		4 384	38	18 978	81 069
Augmentation de capital								
Diminution de capital								
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 463		-1 463			0
Distribution de dividendes					-2 921			-2 921
Résultat de l'exercice					4 042			4 042
Subventions d'investissement						-4		-4
Provisions réglementées							636	636
Au 30/06/2019	15 123	14 397	29 613		4 042	34	19 614	82 823

4.10 Provisions réglementées

	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30/06/2019
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse de prix	95	573	67		602
Amortissements dérogatoires	18 883	1 242	1 112		19 012
Autres provisions réglementées					
Totaux	**18 978**	**1 815**	**1 179**		**19 614**

4.11 Provisions pour risques et charges

	Au 30/06/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 30/06/2019
Provisions pour risques :					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Autres provisions pour risques	9	14	9		14
Provisions pour charges :					
Pour pensions et obligations similaires	932	76	73		935
Pour impôts					
Pour gros entretiens					
Autres provisions pour charges					
Totaux	941	89	82		948

4.12 Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires

Indemnités de fin de carrière

La provision pour indemnités de fin de carrière a été projetée au 30 juin 2019 en retenant les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite entre 60 et 64 ans selon la catégorie à laquelle appartient chaque salarié
- Prise en compte des départs programmés entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019
- Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une durée de plus de 10 ans au 30/06/2019, soit 1.05%
- Taux de rotation : une étude des sorties par âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices, le taux retenu ne tient compte que des démissions
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 2% pour toutes les catégories de salariés
- Tables de mortalité : les tables INSEE 06/08 Masculine et Féminine ont été retenues
- Taux de charges sociales : correspond aux taux de charges en vigueur au 30/06/2019

Le montant des engagements pour indemnités de fin de carrière est de 1.130 k€ provisionné à hauteur de 935 k€ du fait de l'application de la méthode du corridor.

L'écart de 196 k€ s'explique comme suit :

Services passés non reconnus	72
Ecarts actuariels non reconnus	124

4.13 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Rubriques et postes	Montant brut	Echéance		
		A 1 an au +	A + d'1 an et 5 ans plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 793	13 793		
Dettes sociales	1 084	1 084		
Dettes fiscales	933	933		
Dettes sur immobilisations	3 527	3 527		
Groupes et associés	4 719	4 719		
Autres dettes	24	24		
Produits constatés d'avance	5	5		
Total	**24 085**	**24 085**		

4.14 Charges à payer

Détail des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Cap Achats non stockés	309	243
Cap achats matières	3 806	1 387
Cap prestations	9	21
Cap mat et fournitures	930	605
Cap divers	4	6
Cap assurances	1	6
Cap honoraires	564	120
Cap transport	66	82
Cap cotisations professionnelles	154	98
Provision congés à payer	452	480
Provision prime s/objectifs	19	27
Provision participation salariés	31	81
Provision prime fin d'année	174	174
Provision congés RTT	77	91
Cap formation professionnelles	20	20
Provision Taxe apprentissage	0	11
Cap Organic	72	65
Provision CET	277	245
Provision Taxe foncière	482	521
Cap fournisseurs d'immobilisations	2 402	3 079
AAE ventes de marchandises	0	132
Total	**9 851**	**7 494**

4.15 Ecarts de conversion

Postes concernés	Ecarts de conversion actif				Ecarts de conversion passif
	Ecarts de conversion actif	Couverture	Provisions pour risques	Net	
Acomptes sur immobilisations				0	
Prêts				0	
Autres créances immobilisées				0	
Créances d'exploitation	6	-6		0	
Créances diverses				0	
Dettes financières				0	
Dettes d'exploitation				0	1
Dettes sur immobilisations				0	
Total	**6**	**-6**	**0**	**0**	**1**

5 Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur d'activité	Chiffre d'affaires		Au 30/06/2019	Au 30/06/2018	%
	France	Export			
Malteries	60 073	35 588	95 661	89 981	6.31%
Totaux	**60 073**	**35 588**	**95 661**	**89 981**	**6.31 %**

5.2 Transferts de charges

Nature des transferts de charges	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Transfert de charges- Formation	53	40
Transfert de charges – Entretien	0	8
Total	**53**	**48**

5.3 Impacts du Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le produit du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été comptabilisé dans le poste charges sociales pour un montant de 68 k€.
Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été utilisé en totalité par la société pour financer des investissements, ou reconstituer son fonds de roulement

5.4 Effectifs

Effectifs moyens	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Cadres	7	5
Agents de Maîtrise	13	17
Employés	4	4
Ouvriers	76	79
Total	**100**	**105**

A partir de l'exercice clos au 30/06/2017, les effectifs sont déterminés conformément à l'article D 123-200 du Code de commerce.

5.5 Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Produit de cession Immobilisation Corporelle	1	8
Cession de 683 actions GIAC	14	0
Reprise provision Subvention	4	24
Reprise amortissements Dérogatoires	1 112	1 113
Reprise provision PHP	67	2 143
Reprise provision restructuration	3	0
Divers	0	8
Total	**1 201**	**3 296**

Charges exceptionnelles	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Pénalités pour paiement tardif	2	0
Frais divers concernant site Ebermunster	8	5
VNC cession locotracteur	9	0
VNC cession 683 actions Giac	13	0
Mise au rebut	33	26
Amortissements Dérogatoires	1 241	1 533
Provision PHP	573	11
Provision restructuration	3	3
Divers	0	1
Total	**1 883**	**1 579**

5.6 Impôt sur les bénéfices

5.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	6 621	2 124	4 497
Résultat exceptionnel	-682	-232	-450
Participation des salariés	-32	-28	-5
Total	**5 907**	**1 864**	**4 042**

5.6.2 *Situation fiscale latente*

	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Charges non déductibles temporairement :		
• Contribution sociale de solidarité	-72	-65
• Participation des salariés	-37	-97
• Provisions pour retraites	-935	-932
• Congés à payer	-448	-474
• Intérêts de retard	-17	-17
• Dépréciation stocks	-5	-10
• Contrats déficitaires	-10	-6
Subventions d'investissement	34	38
Provisions réglementées		
• PHP	602	95
• Amortissement Dérogatoires	19 012	18 883
Produits non taxables temporairement		
• Plus-values de fusion		
Produits imposés fiscalement et non comptabilisés		
• Diff Eval IF couverture Exploit Passif	-5	0
• Ecarts de conversion passif	-1	-2
Charges déduites fiscalement et non comptabilisées		
• Diff Eval IF couverture Exploit Actif	0	2
• Ecart de conversion Actif	6	0
Total Décalages certains ou éventuels	18 124	17 415
Déficits reportables	0	0
Base fiscale latente	**18 124**	**17 415**
Taux d'imposition de droit commun + contributions	33.49	34.43
Accroissement (+) ou Allègement (-) futur d'impôt	6 070	5 996

5.6.3 *Incidence des évaluations fiscales dérogatoires*

Rubriques	Dotations	Reprises	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE Impôt sur les bénéfices			4 042 1 864
RESULTAT AVANT IMPOT			5 906
Provisions sur immobilisations Provisions relatives aux stocks Provisions PHP Amortissements dérogatoires Provisions spéciales réévaluation Plus-values réinvesties	573 1 242	67 1 112	
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 815	1 179	636
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES	0	0	0
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			6 542

6 Autres informations

6.1 Identité de la société consolidant les comptes

Les comptes de la société sont inclus dans les comptes consolidés de la société ci-après :

Société consolidante	Siège Social	N° Siren	Méthode
J. Soufflet	Nogent-sur-Seine	642 880 785	Intégration globale
Malteries Franco-Belges	Nogent-sur-Seine	552 121 816	Intégration globale

6.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé.

6.3 Autres engagements donnés

	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Garanties de passif données	29	45
Engagements de médailles du travail	11	9
Subventions à reverser éventuellement		
Indemnités de résiliation Cogénération	3 648	4 290

La société a conclu trois contrats de cogénération courants jusqu'en 2024 par lesquels elle s'engage à des prélèvements de chaleur de 31.355 MWh par an.
Par ailleurs en cas de résiliation anticipée, la société aurait à verser des indemnités d'un montant total de 3.648 K€.
Les engagements pris par la société sont garantis par une caution de Malteries Soufflet.

6.4 Engagements reçus

	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Créances garanties par des suretés réelles		
Avals, cautions et garanties reçus	3 677	4 335
Garanties de passif reçues		
Abandons de créances avec clause de retour à meilleur fortune		
Autres		

6.5 Parties liées

Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

7 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

malteries
franco-belges

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 30/06/2019

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30/06/2019

(en K€uros)	Notes	30/06/2019	30/06/2018
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	52	87
Immobilisations corporelles	5	43 961	40 439
Participation dans les entreprises associées	6	173 892	158 444
Actifs financiers non courants	7	590	587
Actifs non courants		**218 495**	**199 557**
Stocks et en-cours		16 857	15 551
Clients et autres débiteurs		6 588	4 686
Créances d'impôt		149	222
Autres actifs courants		16	20
Comptes courants - Actifs	8	7	2
Instruments de trésorerie - Actif		8	9
Trésorerie	8	28	6
Actifs courants		**23 653**	**20 496**
TOTAL DE L'ACTIF		**242 148**	**220 053**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital		15 123	15 123
Réserves liées au capital		16 378	16 378
Réserves et résultat consolidés (1)		196 039	179 921
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		(15 534)	(16 431)
Capitaux propres (Part du groupe)		**212 006**	**194 991**
Capitaux propres		**212 006**	**194 991**
Emprunts et dettes financières	8		
Provisions pour retraites et engagements assimilés	9	1 131	975
Autres provisions non courantes	9	13	
Impôts différés	10	4 443	4 346
Autres passifs non courants			34
Passifs non courants		**5 587**	**5 355**
Emprunts et concours bancaires (part à -1 an)	8		
Instruments de trésorerie - Passif	8	25	39
Comptes courants - Passif	8	4 642	371
Provisions (part à -1 an)	9		9
Fournisseurs et autres créditeurs		19 849	19 279
Autres passifs courants		39	9
Passifs courants		**24 555**	**19 707**
TOTAL DU PASSIF		**30 142**	**25 062**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**242 148**	**220 053**
(1) dont résultat part du Groupe		19 192	19 903

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30/06/2019

(en K€uros)	Notes	30/06/2019	30/06/2018
COMPTE DE RESULTAT			
Produits des activités ordinaires	11	95 655	86 815
Autres produits de l'activité		85	52
Achats consommés		(70 143)	(65 703)
Charges externes		(9 708)	(7 389)
Charges de personnel		(4 770)	(5 046)
Impôts et taxes		(1 472)	(1 747)
Amortissements et dépréciation	14	(2 815)	(2 878)
Autres produits et charges opérationnels courants	12	7	19
Résultat opérationnel courant		**6 839**	4 123
Résultat sur cession de participations consolidées			
Autres produits et charges opérationnels non courants	13	(46)	51
Résultat opérationnel		**6 793**	4 174
Coût de l'endettement financier		(290)	(77)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	16	14 551	16 266
Autres produits financiers		86	206
Autres charges financières		13	(161)
Résultat avant impôt		**21 153**	**20 408**
Produit (Charge) d'impôt	15	(1 961)	(505)
Résultat		**19 192**	**19 903**
Part du Groupe		**19 192**	**19 903**
Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Nombre de titres		495 984	495 984
Résultat Net par action en euro		38,7	40,1
Résultat Net dilué par action en euro		38,7	40,1

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/19

(en K€uros)	Notes	30/06/2019	30/06/2018
		(12 mois)	**(12 mois)**
Résultat net		**19 192**	**19 903**
Écarts de conversion [1]		897	(1 073)
Gains et pertes actuariels		(153)	9
Impôts différés		51	(3)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		*795*	*(1 067)*
Résultat global de l'exercice		**19 987**	**18 836**
Dont part du groupe		19 987	18 836
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			

(1) Ecarts de conversion provenant uniquement de la quote-part de variation de capitaux propres de la participation dans des entreprises associées qui n'ont pas été comptabilisés dans leur résultat.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2019

(en K€uros)	Notes	30/06/2019	30/06/2018
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		19 192	19 903
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(14 551)	(16 266)
Dotation aux amortissements et provisions		2 837	2 862
Plus et moins values de cession		7	(7)
Dividendes nets reçus des entreprises associées			(48)
Elimination des profits et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(14)	36
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	17		14
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		**7 471**	**6 494**
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		1 961	505
Coût de l'endettement financier		290	77
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt		**9 722**	**7 076**
Variation du BFR	18	(1 387)	(4 751)
Impôts versés		(1 791)	(1 499)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		**6 544**	**826**
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(7 576)	(4 967)
Variation des actifs financiers		(16)	(15)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	8
Cession d'actifs financiers		14	
Dividendes reçus			48
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		**(7 577)**	**(4 926)**
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts			
Intérêts financiers nets versés		(291)	(77)
Intérêts encaissés		1	
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(2 921)	(2 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		**(3 211)**	**(2 577)**
Incidence de la var des taux de change (D)			
Incidence chgt de principes comptables (E)			
Variation de trésorerie (A)+(B)+(C)+(D)+(E)		**(4 244)**	**(6 677)**
Trésorerie d'ouverture	8	(363)	6 314
Trésorerie de clôture	8	(4 607)	(363)
Variation de trésorerie		(4 244)	(6 677)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en K€uros)	Part du groupe						
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptab. directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux propres - part des participations ne donnant pas	Total capitaux propres
Situation au 30 juin 2017	**15 123**	**16 378**	**162 619**	**(15 364)**	**178 756**		**178 756**
Résultat net			19 903		19 903		19 903
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(1 067)	(1 067)		*(1 067)*
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			19 903	(1 067)	18 836		18 836
Dividendes			(2 500)		(2 500)		(2 500)
Variation de périmètre							
Autres mouvements			(101)		(101)		(101)
Situation au 30 juin 2018	**15 123**	**16 378**	**179 921**	**(16 431)**	**194 991**		**194 991**
Résultat net			19 192		19 192		*19 192*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				795	795		*795*
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			19 192	795	19 987		19 987
Dividendes			(2 921)		(2 921)		*(2 921)*
Autres mouvements			(51)		*(51)*		(51)
Situation au 30 juin 2019	**15 123**	**16 378**	**196 141**	**(15 636)** (1)	**212 006**		**212 006**

(1) dont réserve de conversion (16 279) K€ relative à la quote-part de la réserve de conversion de la participation dans des entreprises associées.

malteries
franco-belges

ANNEXES
AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 30/06/2019

SOMMAIRE

NOTE 1 – Périmètre de Consolidation 8
NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture 9
NOTE 3 – Principes Comptables 9
NOTE 4 – Immobilisations incorporelles 15
NOTE 5 – Immobilisations corporelles 15
NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées 16
NOTE 7 – Actifs financiers non courants 17
NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette 18
NOTE 9 – Provisions 19
NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan 19
NOTE 11 – Information sectorielle 20
NOTE 12 – Autres produits et charges opérationnels courants 20
NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants 21
NOTE 14 – Amortissements et dépréciations 21
NOTE 15 – Impôts Sociétés 21
NOTE 16 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées 23
NOTE 17 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie 23
NOTE 18 – Variation du besoin de fonds de roulement 24
NOTE 19 – Transactions avec les parties liées 24
NOTE 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles 25
NOTE 21 – Montant des engagements financiers 25
NOTE 22 – Gestion des risques 25
NOTE 23 – Effectifs moyens 26
NOTE 24 – Honoraires des commissaires aux comptes 27

NOTE 1 – Périmètre de Consolidation

Société mère

	Siège social
MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE

Malteries Franco-Belges est cotée sur le marché Euronext Paris – Compartiment C.

L'exercice social a une durée de 12 mois commençant le 1er juillet 2018 et finissant le 30 juin 2019.
Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

Les états financiers consolidés de MFB ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 septembre 2019.

Société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence

	Siège social	% intérêt de MFB	% contrôle de MFB
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MALTERIES (CIM)	Quai du Général Sarrail 10400 NOGENT SUR SEINE	47.71	47.71

La société MFB consolide la CIM et ses filiales selon la méthode de mise en équivalence car elle y exerce une influence notable sans en posséder le contrôle.

Le principal actionnaire, Malteries Soufflet SAS, filiale des Etablissements J. SOUFFLET SA, détient 52,29 % du capital de la CIM au 30 juin 2019.
Les pourcentages d'intérêt et de contrôle de MFB dans la CIM n'ont pas varié au cours de la période.

Les sociétés Malteries Franco-Belges et Compagnie Internationale de Malteries clôturent leur exercice au 30 juin 2019.

La mise en équivalence de la CIM et de ses filiales est faite à partir des comptes consolidés de la CIM au 30 juin 2019 établis conformément au référentiel IFRS.

Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, le coût d'acquisition initial augmenté ou diminué de la quote-part de MFB dans les résultats non distribués de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Filiales de la CIM

Sociétés	Siège	Pays	30/06/2019 Méth. conso	% intérêts
MALTERIES				
Cie Internationale de Malteries	Nogent-sur-Seine	France	I.G.	100.00
Société Européenne de Malteries	Nogent-sur-Seine	France	I.G.	70.00
Malteries Soufflet Bulgarie	Pleven	Bulgarie	I.G.	100.00
Malterie Soufflet Saint-Petersbourg	Saint-Petersbourg	Russie (Fédération de)	I.G.	70.00
Soufflet Maltings Kazakhstan	Tekeli	Kazakhstan	I.G.	99.29
Slodownia Soufflet Polska	Poznan	Pologne	I.G.	100.00
Sladovny Soufflet CR	Prostejov	République Tchèque	I.G.	100.00
Soufflet Malt Romania	Buzau	Roumanie	I.G.	100.00
Maltinex	Backa Palanka	Serbie	I.G.	100.00
Slavuta Malting Plant	Slavuta	Ukraine	I.G.	96.61

NOTE 2 – Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

NOTE 3 – Principes Comptables

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et tel qu'approuvé par l'Union Européenne.

Les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » sont applicables dès l'exercice ouvert au 1er juillet 2018. Ces nouveaux textes n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation aucune des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2018, notamment. IFRS 16 « Contrats de location » (en cours d'évaluation).

Sur la base des premiers travaux effectués, ce nouveau texte ne devrait avoir qu'un impact limité sur les comptes du Groupe.

BASE DE PREPARATION

Pour l'établissement de ses états financiers, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses susceptibles d'affecter la valeur de ses éléments d'actif et de passif, ainsi que celle de ses produits et charges.

Ces estimations et hypothèses concernent à la fois les risques spécifiques au métier de malteur, ainsi que les risques plus généraux auxquels le Groupe est exposé et qui sont décrits en Note 22
Ces estimations et hypothèses se fondent sur l'expérience passée, ainsi que sur l'ensemble des informations disponibles à la date de l'estimation, et considérées comme déterminantes au regard des circonstances étudiées.

La Direction revoit régulièrement ces éléments. Cependant, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos au 30 juin 2019 portent principalement :

- sur l'estimation des provisions, en particulier pour les engagements sociaux ;
- sur les tests de valorisation des actifs ;
- sur l'évaluation des actifs d'impôts différés.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGERE

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change à la date de transaction. Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de clôture. Les pertes et profits en résultant sont portés au compte de résultat en pertes et gains de change.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les instruments financiers utilisés sont limités aux produits suivants :

- achats et ventes à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge) dans le cadre de la couverture du risque lié à la variation des cours des matières premières ;
- achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats et ventes d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change.

Les instruments dérivés de change souscrits auprès des banques sont gérés pour le compte de la société MALTERIES FRANCO-BELGES par SOUFFLET FINANCES, société du Groupe J.SOUFFLET.

Pour qu'un instrument financier puisse être éligible à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter cette relation de couverture et de démontrer son efficacité dès l'origine et de façon rétrospective tout au long de la vie de l'instrument.

Afin de ne pas alourdir les procédures administratives du Groupe et au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces instruments financiers avec les éléments couverts, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces instruments financiers.

ACTIFS NON COURANTS

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ayant pas fait l'objet de regroupement d'entreprise figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels informatiques. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de ces durées d'utilisation :

- Logiciels : 3 à 15 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 4 à 25 ans

Conformément aux dispositions de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible constituent un élément du coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge. Un actif éligible est tout actif exigeant une période importante de mise en état pour l'usage prévu.

Les contrats de crédit-bail et autres contrats de location financement ayant pour objet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs sont classés en tant que contrats de location financement et l'actif loué est inscrit au bilan avec en contrepartie une dette initialement de même montant.

Autres actifs financiers

Les participations non consolidées figurent au bilan en "Autres actifs non courants" pour leur coût d'acquisition éventuellement déprécié lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

Dépréciation des actifs non courants

a. Dépréciation des immobilisations

La production de malt est l'activité unique de la société Malteries Franco-Belges, qui constitue donc la seule UGT du Groupe.
La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

b. Dépréciation des participations dans les entreprises associées

La valeur comptable totale de la participation est soumise au test de dépréciation en tant qu'actif unique, dès lors qu'il existe des indices objectifs de pertes de valeur.

c. Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation

Le Groupe a retenu comme indices de pertes de valeur objectifs les éléments suivants :

- Performance économique significativement inférieure à celle prévue dans le plan moyen terme,
- Perte de clients ou changement significatif dans les conditions contractuelles,
- Installation d'un concurrent dans le rayon d'activité de la filiale,
- Risque pays,
- Plan d'abandon/Cession d'activité.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT à sa valeur nette comptable.
La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.
La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

ACTIFS COURANTS

Stocks
Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du coût moyen pondéré.

Ils sont dépréciés dès lors que leur valeur nette réalisable résultant des engagements contractuels devient inférieure à leur coût de revient.

Créances d'exploitation
Les créances commerciales sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des éventuelles dépréciations.

PASSIFS NON COURANTS

Emprunts
Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions
Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Lorsqu'il s'agit de l'évaluation d'une obligation unique et en présence de plusieurs hypothèses d'évaluation de la sortie de ressources, il a été retenu la meilleure estimation du passif correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Les contrats déficitaires non entièrement exécutés à la date d'arrêté font l'objet d'une provision, calculée contrat par contrat. Il n'y a pas de compensation entre les contrats bénéficiaires et les contrats déficitaires.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés Note 9,
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) correspondent aux médailles du travail et figurent en engagements donnés, Note 21.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en compte de résultat "Charges de personnel" les cotisations dues au titre de chaque exercice, n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

La provision pour retraites et engagements assimilés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ en retraite. Le coût annuel du régime représente le coût attribuable à une année de service additionnelle pour chacun des participants.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (non recyclables dans le compte de résultat), et les coûts des services passés sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation retenu de 1,05 % correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone Euro et d'une duration de plus de 10 ans,
- Taux de rotation : une étude des démissions par tranche d'âge et par cause de sortie a été réalisée sur les trois derniers exercices,
- Taux d'augmentation des salaires : le taux d'augmentation des salaires retenu est de 2 % pour toutes les catégories de salariés,
- Tables de mortalité : les tables INSEE 2006/2008 Masculine et Féminine ont été retenues,
- Taux de charges sociales : les taux de charges sociales retenus correspondent aux taux de charges en vigueur,
- Hypothèse de départ : départ volontaire du salarié.

PASSIFS COURANTS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

IMPOTS DIFFERES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, l'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est probable de recouvrer. L'économie potentielle d'impôt sur les déficits reportables n'est retenue que lorsqu'ils présentent un caractère probable d'imputation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation et avec une échéance similaire.

COMPTE DE RESULTAT

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe. Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.
Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.
Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans les achats consommés.

Accord de péréquation
Un accord de péréquation entre la société MALTERIES FRANCO-BELGES (MFB) et deux sociétés du Groupe SOUFFLET (MALTERIES SOUFFLET et SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE) permet de faire jouer pleinement les synergies et d'optimiser la logistique.
Afin de répartir équitablement le résultat entre ces trois sociétés, la marge brute économique est répartie entre les sociétés au prorata des quantités vendues.

La marge brute économique correspond à la marge brute de chaque société (ventes moins achats et frais sur ventes) diminuée des frais financiers liés à l'exploitation (sur stock, crédits clients et fournisseurs) et des autres éléments d'exploitation relatifs à la commercialisation des produits.

Le produit ou la charge en résultant est enregistré en chiffre d'affaires.

Dans le cadre de cet accord, la société Malteries Soufflet gère la majeure partie de la relation commerciale avec les brasseurs et facture les ventes de malts aux clients finaux pour l'ensemble des 3 sociétés. De ce fait, la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Malteries Franco-Belges est assurée avec Malteries Soufflet.

Résultat opérationnel courant
Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet :

  - des coûts de restructuration ;
  - des pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
  - des litiges ou évènements très inhabituels ;
  - des produits et charges financiers ;
  - des impôts ;
  - du résultat net des entreprises associées.

Les frais de recherche et développement sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

Autres produits et charges opérationnels non courants
Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe. Ils incluent principalement les plus ou moins-values de cession d'activités et de participations consolidées.

Autres produits et charges financiers
Cette rubrique intègre principalement les pertes et gains de change, les charges et produits financiers sur instruments financiers, et les autres charges et produits financiers divers.

CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)
Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE est comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel.

Résultat par action
Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

NOTE 4 – Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles en valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute	636	636
Amortissements et dépréciations cumulés	(549)	(549)
Valeur nette au 01/07/2018	**87**	**87**
Acquisitions		
Cessions		
Dotations aux amortissements	(35)	(35)
Reprises d'amortissements		
Pertes de valeur		
Variations de périmètre		
Ecarts de conversion		
Autres		
Valeur nette au 30/06/2019	**52**	**52**
Valeur brute	636	636
Amortissements et dépréciations cumulés	(584)	(584)

NOTE 5 – Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute	1 058	36 722	51 179	241	8 650	97 850
Amortissements et dépréciations cumulés		(24 008)	(33 182)	(221)		(57 411)
Valeur nette au 01/07/2018	**1 058**	**12 714**	**17 997**	**20**	**8 650**	**40 439**
Acquisitions					6 343	6 343
Cessions				(8)		(8)
Dotations aux amortissements		(903)	(1 872)	(5)		(2 780)
Reprises d'amortissements						
Pertes de valeur			(33)			(33)
Variations de périmètre						
Ecarts de conversion						
Autres		355	1 459	3	(1 817)	
Valeur nette au 30/06/2019	**1 058**	**12 166**	**17 551**	**10**	**13 176**	**43 961**
Valeur brute	1 058	37 078	52 118	179	13 176	103 609
Amortissements et dépréciations cumulés		(24 912)	(34 567)	(169)		(59 648)

NOTE 6 – Participations dans les entreprises associées

Ce poste correspond à la quote-part des capitaux propres consolidés de la Compagnie Internationale de Malteries (CIM) et de ses filiales au 30 juin 2019 comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'évolution du poste "participations dans les entreprises associées" s'analyse comme suit :

(en K€uros)	
Entreprises associées au 1er juillet 2018	**158 444**
Résultat des entreprises associées revenant à MFB	14 551
Ecarts de conversion comptabilisés directement en capitaux propres	897
Entreprises associées au 30 Juin 2019	**173 892**

Le bilan consolidé synthétique de la CIM au 30 juin 2019 établi selon les normes IFRS se présente comme suit :

(en K€uros)	
Actif	
Total immobilisations	137 376
Autres actifs non courants	724
Actif courants	339 996
Total	**478 096**
Passif	
Capitaux propres du Groupe CIM (dont résultat part du Groupe 30 497 K€)	363 867
Participations ne donnant pas le contrôle	7 662
Emprunts et dettes assimilées non courants	
Autres passifs non courants	8 549
Passifs courants	98 018
Total	**478 096**

Pour MFB la quote-part des capitaux propres de la CIM et ses filiales à l'issue de la période est :

	363 867 K€ x 47,71 %	= 173 612 K€
Survaleur sur titres CIM acquis lors de périodes précédentes :		280 K€
Titres mis en équivalence au bilan de MFB :		173 892 K€

NOTE 7 – Actifs financiers non courants

La variation des actifs financiers non courants en valeurs nettes se décompose comme suit :

(en K€uros)	Titres de participation	Titres immobilisés	Dépôts et cautionnements versés	Autres immobilisations financières	Total
Valeur brute	544	13	91	30	678
Amortissements et dépréciations cumulés			(91)		(91)
Valeur nette au 01/07/2018	**544**	**13**		**30**	**587**
Acquisitions				16	16
Cessions		(13)			(13)
Dotations aux provisions					
Reprises de provisions					
Pertes de valeur					
Variations de périmètre					
Ecarts de conversion					
Autres					
Valeur nette au 30/06/2019	**544**			**46**	**590**
Valeur brute	544		91	46	681
Amortissements et dépréciations cumulés			(91)		(91)

Les titres immobilisés (non courants) correspondent à des participations en capital au sein des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20 % du capital et n'exerce pas d'influence notable :

(en K€uros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette des titres	% d'intérêt	Derniers capitaux propres	dont résultat	Date clôture
SECOBRA RECHERCHES Centre de Bois Henry 78580 Maule	544		544	10,33%	29 045	1 209	30/06/2018
TOTAL	**544**		**544**				

La ventilation par échéance des actifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	TOTAL	de 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Dépôts et cautionnements versés	**91**		91

NOTE 8 – Emprunts, Dettes financières, Concours bancaires, Dette nette

La variation des autres passifs financiers se décompose comme suit :

(en K€uros)	01/07/2018	Augmentation monétaire ou calculée	Diminution monétaire	Reclasst	30/06/2019
Emprunts et dettes financières non courants					
TOTAL					
Emprunts courants et concours bancaires					
Intérêts courus non échus - passif					
Instruments de trésorerie - passif	39	(14)			25
TOTAL	**39**	**(14)**			**25**

L'endettement financier net est :

(en K€uros)	01/07/2018	Variation globale de la période	Virement à moins d'un an des dettes non courantes	Incidence des variations des taux de change	30/06/2019
Trésorerie Brute	6	22			28
Comptes courants actif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	2	5			7
Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement	**8**	**27**			**35**
Comptes courants passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe	(371)	(4 271)			(4 642)
Total des dettes financières	**(371)**	**(4 271)**			**(4 642)**
DETTE NETTE	**(363)**	**(4 244)**			**(4 607)**

Les comptes courants actif et passif vis à vis des sociétés liées Hors Groupe MFB, fonctionnent en pratique comme des comptes de trésorerie. Ils sont présentés de ce fait dans la partie Trésorerie du Tableau des Flux de Trésorerie.

NOTE 9 – Provisions

Les postes de provisions se décomposent comme suit :

(en K€uros)	01/07/2018	Dot.	Rep. résult. Prov. utilisées	Comptab. directement en capitaux propres	30/06/2019
Provisions pour retraites et engagements assimilés	**975**	**76**	**(73)**	**153**	**1 131**
Provisions pour pertes sur contrats < 1 an	6	10	(6)		10
Provisions pour restructurations < 1 an	3				3
Provisions (Part à -1 an)	**9**	**10**	**(6)**		**13**
Total provisions	**984**	**86**	**(79)**	**153**	**1 144**

NOTE 10 – Actifs et Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés portent sur les éléments suivants :

	ACTIFS		PASSIFS	
(impôts différés en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018	30/06/2019	30/06/2018
Immobilisations corporelles		(24)	10	34
Actifs financiers à la juste valeur	(4)	(10)		
Fournisseurs et autres créditeurs	(137)	(152)		
Provisions réglementées			5 054	4 963
Provisions non déductibles	(479)	(461)		
Autres éléments		(4)		
Déficits fiscaux reportables				
Compensation des IDA et IDP de même nature et de même terme	620	651	(620)	(651)
DETTES (CREANCES) FISCALES NETTES			**4 444**	**4 346**

Variation des différences temporelles en bases au cours de la période :

(bases en K€uros)	30/06/2018	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en cap. propres	30/06/2019
Immobilisations corporelles	27	71		98
Actifs financiers à la juste valeur	(30)	18		(12)
Effet application IFRIC21	(456)	46		(410)
Provisions réglementées	18 978	636		19 614
Provisions non déductibles	(1 625)	75	(153)	(1 703)
Ecarts de conversion	5	(5)		
Autres éléments	(17)			(17)
Déficits fiscaux reportables				
TOTAL VARIATION BASES IMPOTS DIFFERES	**16 882**	**841**	**(153)**	**17 570**
Effet impôt différé 33,33%	5 627	280	(51)	5 856
Effet impôt différé loi de finances 2017 - baisse progressive taux impôt	(1 281)	(131)		(1 412)
Effet impôt différé	4 346	149	(51)	4 444

NOTE 11 – Information sectorielle

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels. Le Groupe n'a qu'une seule activité, l'information sectorielle est donc établie par zone géographique.

(en K€uros)	France	Union Européenne Hors France	Autres pays d'Europe	Reste du monde	Total
30/06/2019					
Chiffres d'affaires	92 908	847	22	1 878	**95 655**
Actifs sectoriels	242 148				**242 148**
Résultat opérationnel	6 839				**6 839**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 343				**6 343**
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	14 551				**14 551**
30/06/2018					
Chiffres d'affaires	84 608	553		1 654	**86 815**
Actifs sectoriels	220 053				**220 053**
Résultat opérationnel	4 174				**4 174**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 082)				**(9 082)**
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	16 266				**16 266**

NOTE 12 – Autres produits et charges opérationnels courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels courants se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Dotations nettes aux provisions	7	1
Autres		18
TOTAL	**7**	**19**

NOTE 13 – Autres produits et charges opérationnels non courants

Les postes des autres produits et charges opérationnels non courants se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Autres	(13)	77
Dotations et reprises except. sur immobilisations	(33)	(26)
TOTAL	**(46)**	**51**

NOTE 14 – Amortissements et dépréciations

Le poste d'amortissements et de dépréciations au compte de résultat se décompose comme suit :

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. incorporelles	(35)	(36)
Dotations aux amortissements et dépréciations immo. corporelles	(2 780)	(2 842)
TOTAL	**(2 815)**	**(2 878)**

Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur l'exercice 2018/2019.

NOTE 15 – Impôts Sociétés

La charge d'impôt de la période du 01/07/2018 au 30/06/2019, qui s'élève à 1961 K€, se répartit comme suit :

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Impôts différés	(97)	(1 028)
Impôts sur les bénéfices	(1 864)	1 533
TOTAL	**(1 961)**	**505**

Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice est de 33,33 %. Le taux d'impôt de droit commun applicable à l'exercice précédent était de 33,33 %.

(en K€uros)	
Résultat net (gain)	19 192
Charge d'impôt comptabilisé	(1 961)
Résultat avant impôt	21 153
Taux d'impôt normal %	33,33%
Charge d'impôt théorique	(7 050)
Différences permanentes en résultat statutaire	254
Quote part du résultat fiscal imposé à un taux secondaire	(140)
Effet des pertes et gains actuariels sur provision retraite	38
Contribution complémentaire au taux de référence	(35)
Effet impôt différé loi de finances 2018 - baisse progressive taux impôt	122
Impact lié aux stés mises en équivalence	4 850
Incidence de situations fiscales particulières	5 089
Charge d'impôt réelle	**(1 961)**

NOTE 16 – Quote-part de résultat dans les entreprises associées

Le compte de résultat ci-dessous présente le résultat consolidé de la Compagnie Internationale de Malteries et de ses filiales, pour la période allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Produits des activités ordinaires	396 592	359 293
Autres produits de l'activité	3	107
Achats consommés	(287 602)	(256 140)
Charges externes	(44 497)	(33 535)
Charges de personnel	(9 833)	(9 932)
Impôts et taxes	(698)	(1 063)
Amortissements et provisions	(9 374)	(9 284)
Autres produits et charges opérationnels courants	624	(228)
Résultat opérationnel courant	**45 215**	**49 218**
Autres produits et charges opérationnels non courants	(225)	259
Résultat opérationnel	**44 990**	**49 477**
Résultat des équivalents de trésorerie	98	1
Coût de l'endettement financier brut	(6 620)	(5 320)
Coût de l'endettement financier net	**(6 522)**	**(5 319)**
Autres produits et charges financiers	1 490	159
Résultat avant impôt	**39 958**	**44 317**
Charge d'impôt	(8 444)	(9 093)
Résultat après impôt	**31 514**	**35 224**
Part du Groupe	**30 497**	**34 092**
Part des participations ne donnant pas le contrôle	**1 017**	**1 132**

La société CIM et ses filiales sont consolidées par mise en équivalence. La société MFB possède 47,71 % des titres de la société CIM.

Pour MFB le résultat des sociétés mises en équivalence sur la période est :

30 497 K€ x 47,71 % 14 551 K€

NOTE 17 – Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Impact de la réévaluation des dettes fournisseurs		(2)
Impact de la réévaluation des créances clients		16
Total		**14**

NOTE 18 – Variation du besoin de fonds de roulement

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Stocks	(1 290)	(2 960)
Clients et débiteurs divers (*)	(1 897)	(1 745)
Fournisseurs et créditeurs divers (*)	1 974	(65)
Contrat de péréquation (cf Note 3)	(174)	19
TOTAL	**(1 387)**	**(4 751)**

(*) hors comptes courants présentés en trésorerie.

L'impact du contrat de péréquation (cf Note 3) sur la variation du besoin de fonds de roulement est de +0.3 M€ au 30/06/2019 contre +0.1 M€ au 30/06/2018.

NOTE 19 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères et leurs filiales,
- les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence.

Les transactions avec ces sociétés se font sur une base de prix de marché.

Les transactions réalisées avec les parties liées se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Produits opérationnels	82 817	79 562
Charges opérationnelles	(30 109)	(31 713)
Autres produits financiers	1	5
Autres charges financières	(295)	(73)

Les créances et les dettes vis-à-vis des parties liées se décomposent comme suit :

(en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Comptes courants - Actif	7	2
Clients et autres débiteurs	3 325	2 117
Comptes courants - Passif	(4 644)	(371)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 679)	(2 284)

NOTE 20 – Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

NOTE 21 – Montant des engagements financiers

Les engagements d'achats d'orge et de ventes de malt ne sont pas communiqués. Cette information qui serait de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux fondamentaux de la société n'est pas fournie.

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés (en K€uros)	30/06/2019	30/06/2018
Engagements de médailles du travail	11	9

Contrats de cogénération :

Dans le cadre de son activité, MFB a conclu plusieurs contrats de cogénération courant jusqu'en 2024 avec des partenaires industriels concernant la fourniture de chaleur pour ses unités de production de Saint Saulve, Brazey et Prouvy. MFB s'est engagée à verser des indemnités en cas de résiliation anticipée, d'un montant maximum de 3 648 K€ au 30/06/2019. La société mère de MFB, Malteries Soufflet s'est portée caution pour la totalité de cet engagement.

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé durant l'exercice aux mandataires sociaux par les sociétés du Groupe Malteries Franco-Belges.

NOTE 22 – Gestion des risques

Le risque de change

Le Groupe Malteries Franco-Belges a choisi de couvrir, lorsque la législation et les marchés le permettent, les risques de change encourus sur les transactions courantes en devises étrangères.

Les instruments de couverture utilisés sont limités à des contrats de change à terme et à des options de change "vanille" ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Ces instruments dérivés ont pour caractéristiques :
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change, et au risque de taux font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction.

Dans les pays d'Europe de l'Est, le Groupe MFB couvre son risque de change également en utilisant des emprunts libellés dans la devise du contrat de vente de malt (USD et euros), qui lui permettent de financer les achats de matières premières. Ces emprunts n'étant pas documentés en couverture, ils peuvent générer des résultats de change importants.

Conformément à ses principes comptables (cf Note 3), le Groupe comptabilise la juste valeur de ses instruments financiers en résultat financier.

Le Groupe a en revanche décidé de ne pas couvrir le risque de change sur les actifs immobilisés situés hors de France. Cette décision s'appuie sur les constats suivants :

- Compte tenu des marchés de la plupart des devises concernées, il est impossible de se couvrir sur de longues périodes. Dans le cas où cette couverture serait possible, son coût est prohibitif.
- La valeur de marchés des actifs immobilisés est à ce jour exprimée en monnaie forte, essentiellement euro ou dollar américain.

Cette politique peut avoir pour conséquence des gains ou pertes de change sur la partie des investissements financés par emprunt en devises fortes.

Le risque "matières"

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Malteries Franco-Belges est exposé au risque de fluctuation du cours des matières premières. Afin de sécuriser la marge sur ses contrats de ventes de malt à terme fermes, le Groupe se couvre sur les prix d'achats d'orge futurs par le biais d'achats et ventes à terme de contrats futurs sur le MATIF et d'achats à terme de gré à gré de céréales (principalement de l'orge).

Afin de contrôler son exposition, un Comité de Gestion des Risques matières premières a été mis en place. Il se réunit de manière hebdomadaire en session limitée et mensuelle en session élargie. Les positions matières premières y sont ainsi analysées et les limites de positions revues en fonction de l'évolution des marchés.

Le risque pays

Le Groupe ne peut assurer que ses résultats financiers ne seraient pas significativement affectés par un bouleversement des conditions économiques, politiques, et réglementaires dans certains des pays où il est présent.

Le risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de contrepartie avec ses comptes clients et ses contreparties bancaires. Il pratique une sélection rigoureuse fondée sur les notations des agences de rating et l'étude des états financiers.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'auprès de ses partenaires bancaires. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration.

NOTE 23 – Effectifs moyens

Les effectifs moyens employés sur la période par le Groupe se sont élevés à 101 personnes.

Par catégorie, la répartition est la suivante :

	Cadres	Techniciens et Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
MALTERIES FRANCO-BELGES	7	13	4	77	101
TOTAL	**7**	**13**	**4**	**77**	**101**

NOTE 24 – Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de la période est de 71 K€ au titre du contrôle légal des comptes (dont 36 K€ pour KPMG et 35 K€ pour Mazars).

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019
Malteries Franco-Belges S.A.
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Ce rapport contient 42 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : €.15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Malteries Franco-Belges S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessous est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des immobilisations corporelles (paragraphe 3.2 « Dépréciation des actifs » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et de la note 4.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes annuels)

Au 30 juin 2019, la valeur nette des immobilisations corporelles de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 44,1 M€ sur un total bilan de 107,9 M€.

Les immobilisations corporelles de la société correspondent essentiellement aux installations techniques, matériel et outillage et font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés et estimés à la clôture.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur actuelle.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable des actifs corporels excède leur valeur actuelle et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur actuelle.

Notre réponse à ce risque

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à analyser la performance économique de la société pour apprécier l'existence ou non d'une perte de valeur au cours de l'exercice.

Dépréciation des titres de participation (paragraphe 3.3 « Immobilisations financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » et de la note 4.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

Au 30 juin 2019, la valeur nette des titres de participation de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 40,1 M€ sur un total bilan de 107,9 M€.

Les titres de participation de la société correspondent essentiellement à la participation dans la société Compagnie Internationale de Malteries (C.I.M.).

La valeur nette comptable des titres de participations est comparée à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité déterminée en fonction de la quote-part de situation nette, de l'actif net réévalué, de la rentabilité et des perspectives d'avenir. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à sa valeur d'inventaire.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de ces titres de participation excède sa valeur d'inventaire et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique sa détermination.

Notre réponse à ce risque

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur d'inventaire. Compte tenu des performances économiques de la société C.I.M. et de ses filiales, nos travaux ont consisté à revoir la quote-part détenue par votre société dans les capitaux propres de la C.I.M. au 30 juin 2019.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. par les Assemblées Générales du 28 novembre 2005 pour le cabinet KPMG Audit, département de KPMG S.A. et du 21 novembre 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2019, le cabinet KPMG était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 8ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 octobre 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Alphonse Delaroque
Associé

Paris La Défense, le 25 octobre 2019
Mazars

Isabelle Sapet
Associée

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2019
Malteries Franco-Belges S.A.
Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Ce rapport contient 34 pages

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Malteries Franco-Belges S.A.

Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
Capital social : €.15 123 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Malteries Franco-Belges S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des immobilisations corporelles

(Paragraphes « Dépréciation des immobilisations » et « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note 3 « Principes comptables » et de la note 5 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 30 juin 2019, la valeur nette des immobilisations corporelles de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 44,0 M€ sur un total bilan de 242,1 M€ et est principalement constituée des installations techniques, matériel et outillage. Ces immobilisations corporelles, ayant une durée d'utilité déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur.

Dans le cas où il existe un risque de perte de valeur d'une immobilisation corporelle, sa valeur recouvrable est estimée :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés à partir d'hypothèses, d'estimations ou de prévisions.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation corporelle est supérieure à sa valeur recouvrable.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur recouvrable.

Notre réponse à ce risque

Nous avons apprécié le caractère approprié des indices de perte de valeur définis par la direction et examiné les modalités et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Dépréciation des participations dans les entreprises associées

(Paragraphes « Dépréciation des participations dans les entreprises associées » et « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note 3 « Principes comptables » et de la note 6 « Participations dans les entreprises associées » de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 30 juin 2019, la valeur nette des participations dans les entreprises associées de la société Malteries Franco-Belges S.A. s'élève à 173,9 M€ sur un total bilan de 242,1 M€.

Les participations dans les entreprises associées de la société correspondent à la quote-part des capitaux propres consolidés de la société Compagnie Internationale de Malteries (C.I.M.) et de ses filiales au 30 juin 2019 comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Cette participation fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indices objectifs de perte de valeur tels qu'énumérés dans le paragraphe « Modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation » de la note 3 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cas où il existe des indices objectifs de perte de valeur de ces participations, leur valeur recouvrable est estimée :

- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.
- La détermination de la valeur d'utilité repose sur des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur recouvrable.

Risque identifié

Le risque que la valeur nette comptable de cette participation dans cette entreprise associée excède sa valeur recouvrable et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la direction qu'implique sa détermination.

Notre réponse à ce risque.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des indices de perte de valeur définis par la direction et examiné les modalités et les hypothèses retenues par celle-ci pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Nous avons notamment analysé la performance économique des entreprises associées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Malteries Franco-Belges S.A. par les Assemblées Générales du 28 novembre 2005 pour le cabinet KPMG Audit, département de KPMG S.A. et du 21 novembre 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 30 juin 2019, le cabinet KPMG était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 8ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 octobre 2019
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Alphonse Claroque
Associé

Paris La Défense, le 25 octobre 2019
Mazars

Isabelle Sapet
Associée

MALTERIES FRANCO-BELGES

Société anonyme au capital de 15 123 000 €
Siège social : Quai du Général Sarrail - 10400 Nogent-sur-Seine
R.C.S TROYES 552 121 816

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

MALTERIES FRANCO-BELGES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Malteries Franco-Belges S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Accord de péréquation conclu entre les sociétés Malteries Franco-Belges, Malteries Soufflet et Société des Malteries d'Alsace (dans sa version du 11 décembre 2013).

Nature et objet : Péréquation de marge brute

Date d'autorisation du Conseil d'Administration : Cette convention a été tacitement renouvelée pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2018 conformément aux stipulations prévues par la convention initiale et a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni le 14 septembre 2018.

Personnes concernées :

- Monsieur Christophe Passelande, Président-Directeur Général de la société Malteries Franco-Belges, Directeur Général Délégué de la Société des Malteries d'Alsace et Président de la société Malteries Soufflet ;
- Monsieur Jean-Michel Soufflet, Administrateur de la société Malteries Franco-Belges et Président-Directeur Général de la Société des Malteries d'Alsace ;
- Malteries Soufflet, actionnaire détenant plus de 10 % de votre société.

Modalités et motifs retenus par le Conseil d'Administration justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société :

Afin de parvenir à une meilleure utilisation des usines de chacune des parties et d'assurer une répartition de la rentabilité globale plus conforme aux contributions respectives, votre société, la société Malteries Soufflet et la Société des Malteries d'Alsace pratiquent une péréquation de la marge brute dégagée par chacune d'elles.

A ce titre, votre société a enregistré un produit de 4 439 238 € HT, enregistré en chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2019.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 25 octobre 2019

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

ALPHONSE [illegible]OQUE

MAZARS

ISABELLE SAPET